



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly-Ouest

Question écrite n° 66627

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'état de certains aéroports, notamment le terminal n° 1 de Roissy - Charles-de-Gaulle (CDG 1) et Orly-Ouest. Le groupe Aéroports de Paris (ADP), qui gère ces deux aéroports, a entrepris des travaux de réhabilitation et de modernisation. En ce qui concerne CDG 1, les travaux doivent s'étaler sur une période allant d'avril 2004 à fin 2008. Ces travaux d'envergure poursuivent des objectifs divers. Ils doivent permettre une adaptation du terminal à la croissance actuelle du trafic aérien, une intégration des normes de sûreté qui régissent aujourd'hui le fonctionnement des terminaux mais également contribuer à faire de Paris - Charles-de-Gaulle l'une des toutes premières plates-formes aéroportuaires européennes. En ce qui concerne Orly-Ouest, la durée des travaux doit s'étendre de mars 2005 à avril 2006. Il s'agit principalement de travaux de modernisation et de mise en conformité. ADP s'engage, durant toute la période des travaux, à minimiser les contraintes d'exploitation en optimisant les capacités d'accueil des passagers et des bagages et à limiter les nuisances pour les utilisateurs du terminal. Cependant, malgré les travaux entrepris, il convient de réserver un accueil convenable aux voyageurs ainsi qu'une sécurité optimale. À l'heure actuelle, CDG 1 et Orly-Ouest peuvent s'apparenter à de véritables poubelles, en particulier les parkings, dont l'état de saleté est extrême, et cela ne fait qu'empirer au fil des mois. C'est pourquoi, il lui demande quels moyens pourraient être mis en oeuvre afin de rendre à ces aéroports une image à la hauteur des prétentions françaises, car il ne faut pas oublier que la France souhaite accueillir le monde entier sur son sol, à l'occasion des jeux Olympiques de 2012.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66627

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5750